

RÉUNION/BILAN SUR L'IRP POUR LE SCSI, IL FAUT ALLER PLUS LOIN !

Le 6 mai, dans le cadre du comité de suivi de l'IRP, Mr LUTZ Directeur Adjoint de la DRCPN et l'ensemble des directions ont présenté le bilan d'étape du dispositif pour cette année. (Les données brutes fournies par l'administration sont lisibles en p.j.)

Il reconnaît que pour des contraintes de temps, les bénéficiaires de 2013 ont été reconduits, sans en avoir réellement anticipé l'impact budgétaire, entraînant de facto des répartitions à 20 et 40 % visant plus à respecter le budget alloué que l'esprit de l'I.R.P.

UNE CONFIRMATION : MISE EN PAIEMENT DE LA PART PERFORMANCE EN JUIN 2014

Si l'IRP a permis une harmonisation «sur la forme» du dispositif indemnitaire avec les commissaires et une augmentation du nombre d'allocataires (1000 postes difficiles et 5% supplémentaires soit au total 3791 Officiers plus les régimes cycliques et les chefs de services), il n'est pas à la hauteur de l'investissement et de l'attente des officiers.

Le SCSI a revendiqué au cours de la réunion :

- ⇒ Une forte réévaluation de l'IRP de base
- ⇒ Un nombre de postes difficiles plus élevé
- ⇒ Une augmentation du nombre de postes de chefs de service (actuellement seuls 415 sont identifiés comme tels)
- ⇒ Un alignement de l'IRP des chefs de service avec celle des commissaires
- ⇒ La suppression de la clause de 6 mois pour l'intérim d'un chef de service
- ⇒ Plus de transparence dans la communication des bénéficiaires de la part performance
- ⇒ Plus de souplesse dans la gestion IRP des postes difficiles pour éviter toute vacance

Pourquoi mettre en place une I.F.R « élargie » (indemnité de fonction et responsabilité) dans la gendarmerie nationale en 2014 qui va accentuer encore davantage le différentiel de rémunération avec les officiers de police ? Pourquoi si peu de transparence et une fois encore deux systèmes différents au sein du même ministère ?



La PFR, commune à la fonction publique, et qui a servi de référence à la mise en place de l'IRP dans la police, est morte ! Le gouvernement projette de la remplacer par l'IFEFP (Indemnité de Fonctions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel).

Ainsi, l'IRP est mort-née ! L'administration étant incapable de tenir ses engagements.

Aujourd'hui, nombre d'organisations syndicales rejoignent nos analyses. Parmi elles, le SCPN manifeste dorénavant sa volonté d'augmenter le nombre de postes difficiles et la part fixe de l'indemnitaire après avoir vanté ce magnifique outil de management !

Les cadres actifs de la police nationale ne doivent pas être à nouveau les dindons de la farce. Anticipons !

Le SCSI demande à se rapprocher du dispositif de droit commun nettement plus équitable, qui offre l'opportunité de réduire la part subjective de la performance au bénéfice de la part responsabilité.

SCSI

LE SCSI
QUI
N'A PAS VOTÉ
CE TEXTE
REVENDIQUE :



LE SCSI
S'INTERROGE :



LE SCSI
ANTICIPE :



SCSI

Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

CSH